

Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles
États financiers prospectifs (non vérifiés)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 30 novembre 2012 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et priorités.

Les états financiers prospectifs du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Lisanne Lacroix
Administrateur général et registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: 28 décembre 2012

État prospectif de la situation financière *(non vérifié)*
Exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	134,885	87,431
Indemnités de vacances et congés compensatoires	20,237	20,569
Avantages sociaux futurs (note 9)	129,671	131,789
Total des passifs	284,793	239,789
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	117,050	70,887
Débiteurs et avances aux employés (note 6)	8,242	6,654
Total des actifs financiers	125,292	77,541
Dette nette ministérielle	159,501	162,248
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	334,676	227,243
Total des actifs non-financiers	334,676	227,243
Situation financière nette ministérielle	175,175	64,995

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

État prospectif des résultats et de la situation de la dette ministérielle (*non vérifié*)
 Exercice se terminant le 31 mars
 (en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
Charges		
Services de greffe	2,047,195	2,122,903
Total des charges	2,047,195	2,122,903
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	2,047,195	2,122,903
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie	1,953,614	1,814,309
Variations des monnats à recevoir du Trésor	(173,702)	(46,163)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	246,866	244,577
Coût de financement net après le financement du gouvernement	20,417	110,180
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	195,592	175,175
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	175,175	64,995

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

État prospectif de la variation de la dette nette ministérielle *(non vérifié)*
 Exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	20,417	110,180
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	90,000	10,000
Amortissement des immobilisations corporelles	(72,937)	(117,433)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	17,063	(107,433)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	37,479	2,747
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	122,022	159,501
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	159,501	162,248

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{ier} avril 2012 au 30 novembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

État prospectif des flux de trésorerie (non vérifié)
Exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	2,047,195	2,122,903
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(72,937)	(117,433)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(246,866)	(244,577)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances aux employés	(76,243)	(1,588)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	244,615	47,454
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	12,160	(332)
Diminution (augmentation) de avantages sociaux futurs	(44,309)	(2,118)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1,863,614	1,804,309
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	90,000	10,000
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	90,000	10,000
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1,953,614	1,814,309

L'information pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 inclut les montants réels pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2012.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

1. Autorisation et objectifs

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles est un organisme quasi judiciaire indépendant établi par *la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* dans le cadre du plan adopté par le gouvernement pour renforcer la responsabilisation et améliorer la confiance du public en l'intégrité de la fonction publique. La raison d'être du Tribunal est de protéger les fonctionnaires contre des représailles exercées à leur endroit suite à la divulgation d'un acte répréhensible. Son mandat consiste à entendre les plaintes en matière de représailles qui lui sont renvoyées par le commissaire à l'intégrité du secteur public. Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat en appuyant la gestion efficace des processus d'audience, notamment en recevant des documents, en traitant des dossiers, en conservant les dossiers du Tribunal, en fournissant du soutien logistique, juridique et stratégique, en fournissant une orientation et de la formation aux membres du Tribunal et en informant les clients quant aux procédures et aux directives du Tribunal.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Greffe qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et priorités :

- (a) Les activités du Greffe resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice 2012-2013.
- (b) Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de fin d'exercice pour 2012-2013 sont fondés sur des résultats réels en date du 30 novembre 2012 et sur des prévisions pour le reste de l'exercice.
- (c) L'information estimative de fin d'exercice pour 2012-2013 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2013-2014, et des prévisions ont été faites en ce qui concerne les résultats prévus de 2013-2014.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2012.

3. Variations et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2012-2013 et pour 2013-2014, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers prospectifs, le Greffe a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relatives aux événements futurs qui sont considérées raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- (a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- (b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

- (c) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou d'ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.
- (d) Le nombre réel de dossiers reçus et les dépenses qui y sont directement liées.

Une fois que le Rapport sur les plans et priorités aura été déposé, le Greffe ne mettra pas à jour les prévisions pour tenir compte de toute modification apportée aux crédits ou aux prévisions financières figurant dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2012-2013. Les conventions comptables énoncées ci-après sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Greffe ne correspondent pas à la présentation des états financiers préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement détaillé entre les deux méthodes de présentation de l'information.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Greffe fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Greffe est déposée au Trésor et tout décaissement effectué par le Greffe est prélevé à même le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à verser au Trésor ou montants à recevoir du Trésor

Les sommes dues ou à recevoir du Trésor découlent d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération touche les crédits du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le montant net de l'encaisse que le Greffe est autorisé à prélever à même le Trésor sans crédit supplémentaire pour s'acquitter de ses passifs.

d) Charges prévues

- Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Greffe au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Greffe découlant du régime. En vertu des dispositions légales en vigueur, le Greffe n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Comptes débiteurs

Les débiteurs enregistrés pour le Greffe sont imputables à d'autres ministères et sont présentés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le recouvrement est considéré comme certain donc aucune prévision a été établie.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 3 000 \$ ou plus sont comptabilisées au coût de revient. Le Greffe n'inscrit pas à son actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques qui ont une valeur culturelle, esthétique ou historique, ainsi que les biens situés dans des réserves indiennes et les collections des musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

5. Autorisations parlementaires

Le Greffe reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif et l'état de la situation financière prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Greffe diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées)
pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014**

a) Autorisations demandées

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
	(en dollars)	
Crédit 85 - Dépenses du programme	1,644,000	1,646,091
Montants législatifs	190,080	188,284
Crédit 25 - Report du budget de fonctionnement	82,200	82,305
Autorisations disponibles prévues	1,916,280	1,916,680

Les crédits présentés représentent les résultats prévus en ce qui concerne les postes législatifs, les initiatives approuvées qui sont incluses et qui devraient être incluses dans les documents de budget des dépenses et, lorsque des estimations raisonnables peuvent être effectuées, les montants estimatifs des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	2,047,195	2,122,903
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(246,866)	(244,577)
Amortissement des immobilisations corporelles	(72,937)	(117,433)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(44,309)	(2,118)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoire	12,160	(332)
	1,695,242	1,758,444
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	90,000	10,000
Ressources inutilisées prévues pour l'exercice	131,038	148,236
Autorisations disponibles prévues	1,916,280	1,916,680

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances du Greffe :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
	(en dollars)	
Débiteurs d'autres ministères et organismes fédéraux	7,942	6,354
Avances permanentes	300	300
Total	8,242	6,654

7. Immobilisations corporelles

	Résultats estimatifs 2013	Résultats Prévus 2014
	(en dollars)	
Solde d'ouverture	317,613	334,676
Acquisitions d'immobilisations corporelles	90,000	10,000
Amortissement de l'exercice en cours	(72,937)	(117,433)
Solde de fermeture	334,676	227,243

8. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des crédoiteurs et des charges à payer du greffe :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	(en dollars)	
Crédoiteurs des autres ministères et organismes du gouvernement	87,946	39,084
Crédoiteurs – Parties externes	37,045	38,157
	124,992	77,241
Charges à payer	9,893	10,190
Total	134,885	87,431

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du greffe participent au Régime de retraite de la fonction publique qui est parrainé et géré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service valide, multiplié par la moyenne des 5 meilleures années salariales consécutives. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le greffe versent des cotisations couvrant le coût du Régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 127,861 \$ en 2012-13 et à 132,175 \$ en 2013-14, soit environ 1,9 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du Greffe à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le Greffe verse des indemnités de départ à ses employés admissibles en fonction de leurs années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. L'information sur les indemnités de départ, selon l'estimation effectuée en date des présents états financiers, se présente comme suit :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	85,262	129,671
Charges pour l'exercice	44,409	2,118
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>129,671</u>	<u>131,789</u>

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

10. Opérations entre parties apparentées

En vertu du principe de propriété commune, le Greffe est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Greffe conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'année, le Greffe a reçu des services communs obtenus sans frais d'autres ministères du gouvernement, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le greffe prévoit recevoir gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs. Les coûts de ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés dans l'état des résultats prospectif du greffe comme suit :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	(en dollars)	
Locaux	154,763	154,763
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	92,103	89,814
Total	246,866	244,577

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des services au public. Il a donc recours à des organismes centraux et à des fournisseurs de services communs de sorte qu'un seul ministère mène certaines activités au nom de tous sans frais. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière ministérielle du Greffe.

b) Autres opérations entre apparentés :

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	(en dollars)	
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement	298,552	345,448

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non vérifiées) pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014

11. Information sectorielle

(en dollars)

Le Greffe a obtenu une exemption de rapporter séparément sous l'activité de programme Services internes jusqu'en mars 2013. Par conséquent, le tableau qui suit présente les charges engagées prévues par principaux articles de dépense. Voici les résultats pour la période:

	Résultats estimatifs 2013	Résultats prévus 2014
	Total	Total
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1,345,562	1,336,638
Services professionnels et spéciaux	318,776	335,000
Locaux	154,763	154,763
Services publics, matériaux et fournitures	43,657	45,837
Transports et télécommunications	15,000	20,000
Amortissement des immobilisations corpo	72,937	117,433
Réparation et entretien	0	10,313
Locations	76,500	80,000
Information	20,000	22,919
Total des charges	2,047,195	2,122,903
Coût de fonctionnement net	2,047,195	2,122,903